



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22004
17 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 DECEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
VIET NAM AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans ma lettre du 31 août 1990 (S/21696), j'ai déjà informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam suivait la situation dans la région du Golfe avec la plus profonde préoccupation et espérait qu'elle serait réglée rapidement par des moyens pacifiques, dans le cadre des pays arabes. J'ai aussi indiqué qu'il se conformerait à la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Toutefois, l'application rigoureuse de cette résolution pose des problèmes particuliers pour le Viet Nam. Certaines de ses conséquences néfastes sur l'économie du pays sont décrites dans le mémorandum joint (voir annexe).

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de solliciter l'assistance du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais bien obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Viet Nam auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) TRINH XUAN LANG

ANNEXE

Mémoire sur les conséquences économiques, commerciales
et financières que les restrictions imposées aux relations
économiques avec l'Iraq et le Koweït ont pour le Viet Nam

Le Viet Nam étant un pays sous-développé, l'application rigoureuse de la résolution 661 (1990) a des conséquences immédiates et profondes sur son économie fragile, ravagée par des années de guerre, d'autant plus qu'il vient d'entreprendre un processus de relèvement visant à remplacer un système économique subventionné par l'Etat, bureaucratique et centralisé, par un système fondé sur la production de produits de base et que l'exécution du plan de rapatriement librement consenti des réfugiés vietnamiens vient de commencer.

On trouvera ci-après une indication de quelques-unes des pertes subies par l'économie vietnamienne du fait de l'application rigoureuse de la résolution 661 (1990) :

(Dollars des Etats-Unis)

A. Conséquences directes :

1. Pertes liées à l'interruption
des exportations à l'Iraq :

a) Biens déjà expédiés mais n'ayant pas pu être livrés à l'Iraq	500 000
b) Biens qui auraient dû être livrés en vertu de contrats déjà signés qui ont dû être annulés	6 500 000
c) Valeur des contrats prêts à signer avec l'Iraq, qu'il faudra abandonner	3 500 000

2. Montant total des pertes subies par le Gouvernement vietnamien en raison de la rupture des contrats de 16 305 travailleurs vietnamiens employés en Iraq

112 602 290

3. Valeur des contrats déjà signés avec l'Iraq, mais suspendus, concernant l'embauche de 10 000 autres travailleurs vietnamiens en Iraq

53 080 000

4. Valeur totale des prêts et crédits accordés au Viet Nam par le Koweït pour un projet d'irrigation et plusieurs autres projets dans la région des plateaux, dans le centre du Viet Nam. Tous ces projets ont maintenant été suspendus

30 000 000

(Dollars des Etats-Unis)

B. Conséquences indirectes :

1. Montant total des dépenses locales encourues au Viet Nam du fait du retour de 16 305 travailleurs (indemnités d'installation, emploi, recyclage, etc.)	8 528 600
2. Coût additionnel des importations de pétrole jusqu'à la fin de 1990 en raison de la hausse du prix du pétrole	100 000 000
3. Coût additionnel des importations d'engrais chimiques	12 500 000
4. Coût additionnel de l'importation de divers produits chimiques, de matières plastiques, de fer, etc. (chiffre estimatif)	50 000 000
Total	377 210 890
5. Autres conséquences sur l'économie du pays, ne pouvant être chiffrées au stade actuel :	
a) Les prix des transports ont augmenté de :	
i) 70 % pour les transports routiers;	
ii) 13 % pour les transports ferroviaires;	
iii) 30 % pour les transports maritimes;	
b) Coût additionnel de la production de charbon (on estime que le coût passerait de 80 000 donggs à 120 000 donggs par tonne)	
c) Coût additionnel de la production d'électricité (passé de 167 donggs à 213 donggs par kW/heure)	

Globalement, les conséquences de la crise du Golfe sur une économie en transition comme celle du Viet Nam sont extrêmement dommageables. Outre qu'elles compromettent les efforts et les plans de développement socio-économique, elles s'exercent directement sur le niveau de vie actuel de la population.

C'est dans ce contexte que pour surmonter ces difficultés, le Viet Nam sollicite l'assistance de l'ONU et des organisations internationales.
